



Décision n°2016-126 portant délégation de signature au délégué régional adjoint de la région académique Hauts-de-France

(Site d'Amiens)

La Déléguée Régionale de l'Onisep  
de la région académique Hauts-de-France

Vu :

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D.313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 19 juin 2013 par lequel Madame Dominique LEVEQUE, inspectrice de l'éducation nationale, est nommée chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Lille;
- l'arrêté d'affectation de Monsieur Ahmed BASSAÏNE à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions d'Amiens ;

Décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Ahmed BASSAÏNE, délégué régional adjoint de la région académique Hauts-de-France, à l'effet de signer ou valider pour le site d'Amiens, les actes suivants :

- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paies,
- les demandes d'achats ;
- les demandes de titres de recettes.

Article 2 : La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Monsieur Ahmed BASSAÏNE.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à *Amiens*  
Le **10 NOV. 2016**

Madame Dominique LEVEQUE  
La Déléguée Régionale de l'Onisep  
de la région académique Hauts-de-France